



**PRÉFET
DE LA DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°24-2021-039**

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2021

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations /

24-2021-07-01-00016 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Catherine CARRERE FAMOSE directrice de la DDETSPP (2 pages) Page 3

24-2021-07-01-00017 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Catherine CARRERE FAMOSE en matière d'ordonnancement secondaire pour la DDETSPP (2 pages) Page 6

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des
Solidarités et de la Protection des Populations

24-2021-07-01-00016

Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame Catherine CARRERE FAMOSE directrice
de la DDETSPP

**Arrêté portant subdélégation de signature de Mme CARRERE FAMOSE
Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection
des Populations de Dordogne**

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et l'Etat ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 nommant M. Frédéric PERISSAT préfet de la Dordogne.

Vu l'arrêté du 21/06/2021 nommant Mme CARRERE FAMOSE Catherine directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Dordogne à compter du 01/07/2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2021-07-01-00009 du 01/07/2021 donnant délégation de signature à Mme CARRERE FAMOSE directrice de la DDETSPP de la Dordogne ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Mme Claire -Lise BORDES directrice adjointe de la DDETSPP de la Dordogne,

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Mme Marie DUPORGE directrice adjointe de la DDETSPP de la Dordogne,

Vu l'arrêté de subdélégation de signature n° 24-2021-04-07-0003 du 07/04/2021 ;

ARRETE

Article 1 : l'arrêté de subdélégation de signature n° 24-2021-04-07-0003 du 07/04/2021 est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2 : En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Catherine CARRERE FAMOSE, subdélégation de signature est donnée à Mme Claire-Lise BORDES et Mme Marie DUPORGE, directrices adjointes, à l'effet de signer toutes les décisions et actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral de délégation de signature.

Article 3 : En cas d'empêchement ou d'absence de Mesdames Claire-Lise BORDES et Marie DUPORGE, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions respectives, toutes les décisions relatives à leur service ; à savoir :

- Christophe CONSTANT et Patrick CHERITEL, adjoints au chef du service « Santé et Protection Animales »
- Frédérique BONGRAIN, cheffe du service « Sécurité Sanitaire des Aliments »
- Pauline HECKMANN cheffe du service « Solidarité Logement Insertion »
- Olivier ATLAN, chef du service « Concurrence, consommation et répression des fraudes »
- Amélia CHABBERT, cheffe du service « Mutations Économiques et Formation »
- Stéphane ALONSO, chef du service « Travail »

Article 4 : En cas d'empêchement ou d'absence du chef de service, subdélégation de signature est donnée aux agents suivants :

- Maude MARCOCCIO pour le service « Sécurité Sanitaire des Aliments »
- Marie-Hélène TAVERNE-POUGET et Antoine SIOSSAC pour le service « Solidarité Logement Insertion »
- Joëlle VAILLANT et Bertrand BRITSCHGI pour le service « Concurrence, consommation et répression des fraudes »
- Brigitte DELPIERRE-MANET et Florence HUGUET pour le service « Mutations Économiques et Formation »

Article 5 : La directrice de la DDETSPP est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

Fait à PERIGUEUX le

1^{er} JUL. 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice de la DDETSPP de la DORDOGNE



Catherine CARRERE FAMOSE

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des
Solidarités et de la Protection des Populations

24-2021-07-01-00017

Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame Catherine CARRERE FAMOSE en matière
d'ordonnancement secondaire pour la DDETSPP

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme CARRERE FAMOSE en matière d'ordonnancement secondaire pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des populations de la Dordogne

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 nommant M. Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu le décret 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté du 21/06/2021 nommant Mme CARRERE FAMOSE Catherine directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Dordogne à compter du 01/07/2021;

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2021-07-01-00010 du 01/07/2021 donnant délégation de signature à Mme CARRERE FAMOSE directrice de la DDETSPP de la Dordogne en matière d'ordonnancement secondaire;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Mme Claire -Lise BORDES directrice adjointe de la DDETSPP de la Dordogne,

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Mme Marie DUPORGE directrice adjointe de la DDETSPP de la Dordogne,

Vu l'arrêté de subdélégation n° 24-2021-04-07-0004 du 07/04/2021 ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté de subdélégation n° 24-2021-04-07-0004 du 07/04/2021 est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2 : En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Catherine CARRERE FAMOSE, subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est donnée à Mme Claire-Lise BORDES et Mme Marie DUPORGE, directrices adjointes.

Article 3 En cas d'empêchement ou d'absence de Mmes Claire-Lise BORDES et Marie DUPORGE, subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est donnée à :

- Mme Frédérique BONGRAIN et, en son absence ou empêchement, à Mme Maude MARCOCCIO pour les décisions à caractère financier relatives aux missions du service « Sécurité Sanitaire des Aliments »
- M .Patrick CHERITEL et M.Christophe CONSTANT pour les décisions à caractère financier relatives aux missions du service « Santé et Protection Animales »
- Mme Pauline HECKMANN et, en son absence ou empêchement, à Mme Marie-Hélène TAVERNE-POUGET et M. Antoine SIOSSAC pour les décisions à caractère financier relatives aux missions du service « Solidarité Logement Insertion »
- M .Olivier ATLAN pour les décisions à caractère financier relatives aux missions du service « Concurrence, consommation et répression des fraudes »
- Mme Amélia CHABBERT et, en son absence ou empêchement, à Mme Brigitte DELPIERRE-MANET et Mme Florence HUGUET pour les décisions à caractère financier relatives aux missions du service « Mutations Economiques et Formation ».

Article 4 : Sylvie CELERIER et Delphine BERTRAND, gestionnaires comptables sont désignées en qualité de valideuses dans l'application CHORUS – formulaire pour l'ensemble des budgets opérationnels de programme pour lesquels la DDETSPP de la Dordogne est unité opérationnelle.

Article 5 : Le directeur régional des finances publiques et la directrice de la DDETSPP de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Dordogne.

Fait à PÉRIGUEUX le

- 1 JUL. 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice de la DDETSPP de la DORDOGNE



Catherine CARRERE FAMOSE